

Bilan annuel du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026

Établissement : École Enfants-du-Monde

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Annuellement, le conseil d'établissement procède à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Le présent document a pour but d'en faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de compte affecté à la région où se situe l'école.

Notre plan de lutte a été adopté par le conseil d'établissement le (2025-06-09).

Vous trouverez la **version intégrale** sur notre site Internet (<https://enfantsdumonde.ecolesaintlaurent.ca/>).

Actions réalisées en 2025-2026	Impacts de nos actions
● Mise à jour du nouveau modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence, incluant des mesures spécifiques contre la discrimination basée sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale; ● Animation des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales des élèves (Ateliers DIRE-MENTOR); ● Intégration de nouveaux éléments dans le code de vie éducatif liés au civisme et à l'utilisation du cellulaire, écouteurs et tout autre appareil mobile; ● Passation des sondages Santé et bien-être aux élèves et aux membres du personnel; ● Activités de sensibilisation et de formation pour le personnel: ○ Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel (formation obligatoire du MEQ en ligne) ○ Présentation sur la santé mentale (ex.: Guide Santé mentale en milieu scolaire, ateliers <i>Cultiver son bien-être à l'école</i>, atelier <i>L'anxiété chez les élèves</i>, autre) ● Poursuite du programme SCP pour l'ensemble de l'équipe-école. ● Ateliers d'habiletés sociales donnés en classe dans le cadre du programme SCP : classe ILSS, 4^e année et 6^e année. ● Port de la veste jaune lors des surveillances. ● Enseignement des comportements attendus dans toutes les aires de vie de l'école et célébration des efforts des élèves sur une base individuelle, de classe et d'école. ● Nouvel aménagement de la cour d'école : Zones de jeux et achats de matériel. ● Semaine de la prévention de la violence et l'intimidation préparée en collaboration avec le conseil d'élèves.	● Cohésion de l'équipe. ● Développement des habiletés sociales chez les élèves. (Gestion des émotions, résolution de conflit). ● Utilisation d'un langage commun. ● Les élèves connaissent les comportements attendus et cela les motive à les adopter. ● Langage commun pour les intervenants. ● Identification des personnes-ressources. ● Les élèves connaissent les impacts de leurs actions et développent une connaissance commune des actions à poser pour favoriser le vivre-ensemble. ● Il est plus facile de faire un retour en lien avec les enseignements et les situations de conflit. ● Favorise le sentiment d'appartenance à l'école. Les élèves connaissent ce qui est attendu d'eux. ● La majorité des élèves ont accès à une activité lors des récréations. ● Engagement et implication des élèves (sentiment d'appartenance).



Bilan annuel du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026

Actions prévues pour 2026-2027

Les actions en 2025-2026 seront reconduites en 2026-2027.

Pour diminuer la violence dans la cour d'école :

- 1) Création d'un trophée : Esprit sportif pour la zone soccer (ex. soulier d'or à exposer dans la classe).
- 2) Ajouter un certificat SCP mensuel : « J'ai un bon esprit sportif. »
- 3) Les récréations seront à l'extérieur, même lorsqu'il pleut.
- 4) Augmenter les zones de jeux dans la cour : basketball, balles au mur, cordes à sauter
- 5) Animation, par les adultes, de certains jeux, dans la cour d'école.

La direction de l'établissement